



# Conseil économique et social

Distr. générale  
6 janvier 2012  
Français  
Original: anglais et français

---

## Commission économique pour l'Europe

### Comité des transports intérieurs

### Groupe de travail des transports de marchandises dangereuses

#### Réunion commune de la Commission d'experts du RID et du Groupe de travail des transports de marchandises dangereuses

Berne, 19–23 mars 2012

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

#### Adoption de l'ordre du jour

## Ordre du jour provisoire de la session de printemps 2012

### Additif

### Annotations et liste des documents

## 1. Adoption de l'ordre du jour

Le premier point de l'ordre du jour provisoire concerne son adoption. La Réunion commune disposera également du rapport sur sa session d'automne 2011 tenue à Genève du 13 au 23 septembre 2011 (ECE/TRANS/WP.15/AC.1/124 - OTIF/RID/RC/2011-B et additifs 1 et 2).

Il convient de rappeler les points suivants:

- a) À sa session d'automne 2011, la Réunion commune a élu M. C. Pfauvadel (France) et M. H. Rein (Allemagne) respectivement Président et Vice-Président pour 2012;
- b) Les documents de la CEE-ONU (autres que les ordres du jour ou les rapports) portant la cote ECE/TRANS/WP.15/AC.1/ sont diffusés par l'Organisation intergouvernementale pour les transports internationaux ferroviaires (OTIF) en langue allemande sous la cote OTIF/RID/RC/ suivis du même numéro de document. Par souci d'économie, les documents ne seront pas disponibles en salle. Les délégués sont priés de se rendre à la réunion munis de leur exemplaire des documents;
- c) La documentation sera disponible sur le site web de la CEE-ONU ([www.unece.org/trans/danger/danger.htm](http://www.unece.org/trans/danger/danger.htm)) en anglais, français et russe;
- d) La Réunion commune souhaitera éventuellement, si nécessaire, qu'un groupe de travail spécial se réunisse en dehors des heures de session plénière pour examiner les

documents relatifs aux normes (point 3), conformément au mandat que la Réunion commune décidera;

e) La Réunion commune souhaitera éventuellement, si nécessaire, qu'un groupe de travail spécial se réunisse en parallèle pour examiner les documents relatifs aux citernes (point 2) après examen de ce point en session plénière;

f) La lecture du rapport (point 9) devrait avoir lieu le vendredi matin, 23 mars, sans interprétation.

## 2. Citernes

ECE/TRANS/WP.15/AC.1/124/Add.2, Point 12	Rapport du Groupe de travail sur les citernes à la précédente session – Questions en suspens
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2012/1 (UIC)	Souppes de sécurité actionnées prématurément dans le cadre du transport des gaz liquéfiés réfrigérés en citernes RID/ADR; transposition des dispositions relatives aux citernes mobiles en ce qui concerne les temps de retenue et temps de retenue de référence pour les citernes RID/ADR
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2012/2 (Allemagne)	Chapitre 6.10 Citernes à déchets opérant sous vide
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2012/3 (Allemagne)	Application des normes EN 14432 et EN 14433 citées en référence au 6.8.2.6
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2012/4 (Espagne)	Irrégularités dans la mise en œuvre de l'ADR
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2012/10 (Suède)	Limitation des volumes des citernes fixes (véhicules-citernes) et wagons-citernes
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2012/15 (IRU)	Citernes RID/ADR et citernes mobiles multimodales pour les liquides
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2012/16 (France)	Sections 1.6.3 et 1.6.4: mesures transitoires pour les citernes

## 3. Normes

ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2012/6 (CEN)	Rapport sur les travaux en cours
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2012/7 (ISO)	Références aux normes ISO pour les récipients à pression "UN" – Section 6.2.2

## 4. Interprétation du RID/ADR/ADN

ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2012/12 (Belgique)	Examens physiques et administratifs aux terminaux pour conteneurs
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2012/13 (Pays-Bas)	Utilisation des citernes à déchets opérant sous vide

## 5. Propositions d'amendements au RID/ADR/ADN

### a) Questions en suspens

ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2012/9 (France)	Transports des déchets d'emballages vides non nettoyés
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2012/14 (EIGA)	Périodicité des épreuves dans l'instruction d'emballage P200
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2012/18 (OTIF)	Questions en suspens de la cinquantième session de la Commission d'experts du RID pour le transport de marchandises (Malmö, 21–25 novembre 2011)
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2012/19 (OTIF)	Sous-section 5.1.2.1

### b) Nouvelles propositions

ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2012/5 (Espagne)	Proposition d'harmonisation pour le transport des marchandises dangereuses par route et par voie maritime
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2012/11 (EIGA)	Marquage et étiquetage des suremballages
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2012/17 (Suède)	Interdiction de chargement en commun du 7.5.2.1 du RID/ADR
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2012/20 (Autriche)	Modification du 1.4.3.3 – Marques pour les matières transportées à chaud et les matières dangereuses pour l'environnement

## 6. Rapports des groupes de travail informels

Aucun document n'a été soumis au titre de ce point de l'ordre du jour.

## 7. Travaux futurs

La Réunion commune souhaitera éventuellement prévoir l'organisation de l'ordre du jour pour la session d'automne 2012 (Genève, 17–21 septembre 2012).

## 8. Questions diverses

ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2012/8 (Suisse)	Harmonisation avec le Règlement type de l'ONU
---	---

## 9. Adoption du rapport

Conformément à l'usage, la Réunion commune adoptera le rapport de sa session sur la base d'un projet établi par le secrétariat.